

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation 2 juin 2023
------------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absents** : .

**Représentés** : DE ANDRADE Maxime à GONCALVES Chantal, GEORGELIN José à FOMPROIX Hubert, GERGOINE Didier à BOUCHER Delphine, LEPAGE Rémy à GORISSE Gérard, MOREAU Clara à POUCINEAU Sabine.

Madame BOUCHER Delphine a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**  
**N° de délibération : 20230635**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	5	19	0	0	0

PV annexé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 juin 2023  
Gérard GORISSE,  
Maire

  


République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Voteants
19	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation  
2 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : **DE ANDRADE Maxime à GONCALVES Chantal, GEORGELIN José à FOMPROIX Hubert, GERGOINE Didier à BOUCHER Delphine, LEPAGE Rémy à GORISSE Gérard, MOREAU Clara à POUCINEAU Sabine.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Budget Principal – Décision Modificative Budgétaire N°1**  
**N° de délibération : 20230636**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	5	19	0	0	0

Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57

Vu le Budget Primitif 2023,

Vu les titres de perception reçu concernant la somme indûment perçu par la commune de 19 098.33€ pour la taxe d'aménagement de la SARL IMCO PROMOTION (1<sup>er</sup> titre d'indu de 4 516.19€ prévu au budget primitif 2023 et 2<sup>ème</sup> titre d'indu de 14 582.14 € déposé sur chorus le 12 mai 2023)

Il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget, le Maire propose les modifications suivantes :

Investissement

- Dépense - TAM trop versée en 2020 - 10226 + 14 600 €  
- Recette - Virement de la section de fonctionnement - 021 + 14 600 €

\*\*\*

Fonctionnement

- Dépense - Energie Electricité - 60612 - 14 600 €
- Dépense - Virement à la section d'investissement - 023 + 14 600 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 juin 2023  
Gérard GORISSE,  
Maire

  


République Française  
 \*\*\*\*\*  
 Département de la Marne

DELIBERATION  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 Commune de Fère-Champenoise  
 \*\*\*\*\*  
 SEANCE DU 9 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation  
 2 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie à Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absents** : .

**Représentés** : DE ANDRADE Maxime à GONCALVES Chantal, GEORGELIN José à FOMPROIX Hubert, GERGOINE Didier à BOUCHER Delphine, LEPAGE Rémy à GORISSE Gérard, MOREAU Clara à POUCINEAU Sabine.

Madame BOUCHER Delphine a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Création / suppression de postes à la rentrée 2023 (service périscolaire)**  
**N° de délibération : 20230637**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	5	19	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide

Art.1 : emplois permanents défini comme suit :

Type d'emploi	Cadre d'emploi	Filière	Catégorie	Grade	Poste à créer	Poste à supprimer après avis d'un CT prochain	Service d'affectation	Précision
Permanent	Adjoint d'animation territorial	Animation	C	Adjoint d'animation/Adjoint d'animation principal de 2ème classe/Adjoint d'animation principal de 1ère classe	11.83/35ème au 31/08/2023	15.8/35ème délib 20220760	Accompagnement et surveillance des enfants pendant le temps périscolaire + ménage	Restructuration des services suite à un départ volontaire
Permanent	Adjoint d'animation territorial	Animation	C	Adjoint d'animation/Adjoint d'animation principal de 2ème classe/Adjoint d'animation principal de 1ère classe	6,87/35ème au 31/08/2023	9/35ème délib 2016/29-09/1	Accompagnement et surveillance des enfants pendant le temps périscolaire	Annualisation
Permanent	Adjoint d'animation territorial	Animation	C	Adjoint d'animation/Adjoint d'animation principal de 2ème classe/Adjoint d'animation principal de 1ère classe	6,87/35ème au 31/08/2023	9/35ème délib 2016/29-09/1	Accompagnement et surveillance des enfants pendant le temps périscolaire	Annualisation

Art.2 : Les emplois relèvent des grades définis dans le tableau ci-dessus.

Art.3 : Dans le cas où ces emplois ne pourraient être pourvu par un fonctionnaire, le maire, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984.

Le cas échéant, si les agents sont recrutés en qualité d'agents contractuels

Art.4 : Les agents recrutés en qualité de contractuel auront la fonction d'agents technique et agents d'animations.

Art. 5 : Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé

Art. 6 : Les agents recrutés en catégorie C.

Fin des dispositions sur les agents contractuels

Art. 7 : A compter des dates définies dans le tableau des effectifs de la collectivité est modifié.

Art. 8 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 16 juin 2023

Gérard GORISSE,

Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation 2 juin 2023
------------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : **DE ANDRADE Maxime à GONCALVES Chantal, GEORGELIN José à FOMPROIX Hubert, GERGOINE Didier à BOUCHER Delphine, LEPAGE Rémy à GORISSE Gérard, MOREAU Clara à POUCINEAU Sabine.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de demande de subvention au Département de la Marne pour les travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel restaurant destinée aux hébergements d'urgence**  
**N° de délibération : 20230638**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	5	19	0	0	0

La commune va acquérir une partie du bâtiment de l'ancien hôtel de Paris pour en faire des hébergements d'urgence, à caractère très social. Elle doit supporter le coût des travaux de réhabilitation.

Dans ce cadre, la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de la Marne.

Après débat, le conseil municipal, avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Marne au taux maximum
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 juin 2023  
Gérard GORISSE,  
Maire

  


République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation 2 juin 2023
------------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

**Absents** : .

**Représentés** : **DE ANDRADE Maxime à GONCALVES Chantal, GEORGELIN José à FOMPROIX Hubert, GERGOINE Didier à BOUCHER Delphine, LEPAGE Rémy à GORISSE Gérard, MOREAU Clara à POUCINEAU Sabine.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Incorporation des biens de l'association foncière de FERE-CHAMPENOISE dans le patrimoine privé de la commune et sur acceptation des parts sociales et de la trésorerie**  
**N° de délibération : 20230639**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	5	19	0	0	0

L'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et notamment son article 40 prévoit qu'une absence d'activité réelle depuis plus de trois ans en rapport avec leur objet permet une dissolution d'office.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DECIDE** d'accepter l'incorporation des biens dans le patrimoine privé de la Commune ainsi que la reprise de l'actif, du passif et de la trésorerie de l'Association Foncière de FERE-CHAMPENOISE

*A savoir :*

Numéro de compte	Libellé du compte	Débit	Crédit
1021	Dotation		79 665,71 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		117 968,40 €
110	Report à nouveau		14 142,10 €
21538	Autres réseaux	187 339,82 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	10 294,29 €	
4111	Redevables - amiable	57,31 €	
4116	Redevables - Contentieux	27,18 €	
47138	Recettes perçues avant émission des titres		1,00 €
47218	Dépenses à classer ou à régulariser	19,00 €	
515	Compte au Trésor	14 039,61 €	
<b>TOTAL</b>		<b>211 777,21 €</b>	<b>211 777,21 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 juin 2023  
Gérard GORISSE, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 JUI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation  
2 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : **DE ANDRADE Maxime à GONCALVES Chantal, GEORGELIN José à FOMPROIX Hubert, GERGOINE Didier à BOUCHER Delphine, LEPAGE Rémy à GORISSE Gérard, MOREAU Clara à POUCINEAU Sabine.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Création d'un budget annexe (reprise de l'AF de Fère-Champenoise)**  
**N° de délibération : 20230640**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	5	19	0	0	0

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de créer un budget annexe de type Service Public Administratif (SPA) dans le cadre de l'incorporation des biens de l'association foncière de Fère-Champenoise dans le patrimoine privé de la commune.

Vu l'article L. 2221 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2001-184 du 23 février 2001,

Vu la délibération n°20230639 du 9 juin 2023 acceptant l'incorporation des biens dans le patrimoine privé de la commune, ainsi que la reprise de l'actif, du passif et de la trésorerie de l'association Foncière de FERE-CHAMPENOISE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la création d'un nouveau budget annexe avec une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de ce service public administratif,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 juin 2023  
Gérard GORISSE,  
Maire

  
